

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20

- présents titulaires : 18

- suffrages exprimés: 18

- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B 2017/81

Le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, le 12 avail 2014.

<u>Présents</u>: B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, F. ROYO, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, S. SIMOIS, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS

Absents excusés: J DEVAUD, N.SALCUNI

<u>Objet</u>: <u>Modification d'un plan de financement d'un programme éclairage public 2015 pour la commune d'Uglas et appel d'un fonds de concours :</u>

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2016/002B prise par l'ex-Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses relative à l'engagement de la communauté à verser une somme de 2 500 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2015 « Eclairage de l'entrée de la salle des fêtes - Commune d'Uglas ».

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu : 2 757.98 €. Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	6 619.17 €	TTC
- Participation SDE	2 757.99 €	
- T.V.A. préfinancée par le SDE	1 103.20 €	
- Participation CCPL	2 757.98 €	

Le Bureau décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre du Programme
 2015 « Eclairage de l'entrée de la salle des fêtes Commune d'Uglas » : 2 757.98 € au lieu de 2
 500 €.

Concomitamment, le bureau décide de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de l'opération citée précédemment et de demander la participation à la commune d'Uglas par fonds de concours du montant suivant : 1~378.99~€.

Pour copie conforme, Le Président

Affichée le 0 4 MAI 2017

Préfecture Des Hautes-Pyrénées 2 6 AVR. 2017 ARRIVÉE